

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-60

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION MUSICALE
DE CALUIRE ET CUIRE AU
TITRE DE SA
PARTICIPATION AUX
TEMPS PERISCOLAIRES
POUR L'ANNEE 2018-2019

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. ROULE

Par délibération séparée, le Conseil Municipal a adopté une convention de partenariat fixant les modalités d'intervention des associations caluirardes sur les temps périscolaires.

En effet, l'objectif poursuivi est d'enrichir les activités proposées aux enfants, en particulier sur la pause méridienne.

Dans le cadre de la démarche de concertation menée par la Ville autour des nouveaux rythmes scolaires, le tissu associatif de la Ville a été associé à la réflexion. C'est ainsi que différentes réunions d'information lui ont été proposées (octobre 2017, février 2018), suivies le cas échéant d'entretiens avec le responsable du service, de manière à préciser les modalités d'intervention pour les associations désireuses de participer.

Ainsi, l'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) s'est manifestée et a proposé trois types d'actions : Découverte musicale, Chorale et Orchestre à l'école. Ces actions pourraient être déployées, en fonction des possibilités, sur l'ensemble des écoles et sur le temps de midi (12 h - 14 h).

De manière à assurer ces nouvelles prestations, l'AMC2 sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville à hauteur de 50 000 euros qui serait versée comme suit :

- 20 000 euros sur l'exercice budgétaire 2018,
- 30 000 euros sur l'exercice budgétaire 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- ATTRIBUE

à l'Association Musicale de Caluire et Cuire une subvention exceptionnelle de 50 000 euros,

- DIT

que les crédits seront prévus au compte Nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **04 JUL. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.